

COMMUNIQUÉ

Baignade et activités aquatiques autorisées à la base de loisirs des Étangs de Hollande

Suite à de nouvelles analyses de l'Agence Régionale de Santé, la baignade et les activités aquatiques sont autorisées à compter du **vendredi 12 août** à la base de loisirs des Étangs de Hollande, aux Bréviaires.

Cette autorisation est valable jusqu'au prochain contrôle de l'ARS.

Pour information, les autorisations sont soumises hebdomadairement aux résultats des analyses de la qualité de l'eau réalisées par l'Agence Régionale de Santé.

À ce jour, les analyses détectent la présence de cyanobactéries, microalgues présentes naturellement dans l'eau et qui ne dépasse pas les seuils maximums autorisés.

Elles peuvent occasionner, en fonction de leur toxicité, l'interdiction à la baignade et aux activités aquatiques.

En conséquence, afin de garantir le plus haut niveau de sécurité sanitaire, les conditions d'accès à la baignade seront publiées chaque semaine en fonction du résultat des analyses.

Nous mettons tout en œuvre afin de minimiser les impacts de cette situation, indépendante de notre volonté, afin de vous offrir la meilleure qualité de service possible et comptons sur votre pleine compréhension.

www.rt78.fr

facebook.com/Rambouillet.Territoires

twitter.com/Agglo_RT78